

Intro.	Démocratie				Puissances				Frontières				S'informer				États et religions			
	intro	axe 1	axe 2	conc.	intro	axe 1	axe 2	conc.	intro	axe 1	axe 2	conc.	intro	axe 1	axe 2	conc.	intro	axe 1	axe 2	conc.

Étudier les divisions politiques du monde : les frontières

Introduction – les frontières dans le monde aujourd’hui

→ <https://www.librecours.eu/spip.php?article645>

Axe 1 – Tracer les frontières

→ <https://www.librecours.eu/spip.php?article388>

Axe 2 – Les frontières en débat

→ <https://www.librecours.eu/spip.php?article378>

Objet de travail conclusif – les frontières de l’Union européenne

Premier jalon – Les enjeux de Schengen et du contrôle aux frontières

→ <https://www.librecours.eu/spip.php?article380>

Deuxième jalon – Les frontières d’un État adhérent

Troisième jalon – Les espaces transfrontaliers intra-européens

Que dit le programme ?

Thème 3 – Étudier les divisions politiques du monde : les frontières (24-25 heures) [...]	
Introduction : les frontières dans le monde d’aujourd’hui. – Des frontières de plus en plus nombreuses. – Des frontières plus ou moins marquées. – Frontières et ouverture : affirmation d’espaces transfrontaliers.	
Axe 1 Tracer des frontières, approche géopolitique	Jalons – Pour se protéger : le <i>limes</i> rhénan. – Pour se partager des territoires : la conférence de Berlin et le partage de l’Afrique. – Pour séparer deux systèmes politiques : la frontière entre les deux Corée.
Axe 2 Les frontières en débat	Jalons – Reconnaître la frontière : la frontière germano-polonaise de 1939 à 1990, entre guerre et diplomatie. – Dépasser les frontières : le droit de la mer (identique sur l’ensemble des mers et des océans, indépendamment des frontières).
Objet de travail conclusif Les frontières internes et externes de l’Union européenne	Jalons – Les enjeux de Schengen et du contrôle aux frontières : venir en Europe, passer la frontière. – Les frontières d’un État adhérent. – Les espaces transfrontaliers intra-européens : passer et dépasser la frontière au quotidien.

« Programme d’histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques de première générale »,
arrêté du 17 janvier 2019 publié au *JORF* du 20 janvier et au *BOÉN* du 22 janvier 2019, p. 7.
→ http://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/92/5/spe576_annexe_1062925.pdf

Deuxième jalon – Les frontières d’un État adhérent

Prenons l’exemple français.

Des « frontières naturelles »¹ très approximatives

Les limites de la France sont marquées par la nature. Nous les atteindrons dans leurs quatre points : à l’Océan, au Rhin, aux Alpes, aux Pyrénées !

Georges Jacques Danton, *Sur la réunion de la Belgique à la France*, discours du 31 janvier 1793.

Exemple de la nouvelle frontière franco-sarde de 1860

Article premier. S. M. le Roi de Sardaigne consent à la réunion de la Savoie et de l’arrondissement de Nice (*circondario di Nizza*) à la France, et renonce, pour lui et tous ses descendants et successeurs, en faveur de S. M. l’Empereur des Français, à ses droits et titres sur lesdits territoires. [...]

Article 3. Une commission mixte déterminera dans un esprit d’équité la frontière des deux États, en tenant compte de la configuration des montagnes et de la nécessité de la défense.

Traité de Turin du 24 mars 1860. → <https://mjp.univ-perp.fr/traites/1860turin.htm>

L’ancienne borne² n° 85

De la borne de Sierra del Camp, elle [la frontière] suivra la ligne de partage des eaux et passant par le Serre del Terrassier, les rochers du Crest qui le terminent, près de la maison dite Lou Stalet qui reste du côté de la France et sur le Coulet, où une borne sera placée, elle ira aboutir au confluent de la Guercia et du Castiglione [...];

Convention de délimitation entre la France et la Sardaigne, article 2, Turin, 7 mars 1861.

→ http://bornes.frontieres.free.fr/histoire/Convention_du_7_mars_1861.htm



↳ 44°12'04"N 7°04'17"E à 1 120 m d’altitude.

→ http://bornes.frontieres.free.fr/Italie/Vallon_de_la_Guercha/Vallon_de_la_Guercha_planche.htm

Les frontières maritimes, sujets de litiges

Madagascar claims the French territories of Bassas da India, Europa Island, Glorioso Islands, and Juan de Nova Island; Comoros claims Mayotte; Mauritius claims Tromelin Island; territorial dispute between Suriname and the French overseas department of French Guiana; France asserts a territorial claim in Antarctica (Adelie Land); France and Vanuatu claim Matthew and Hunter Islands, east of New Caledonia.

→ <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/fr.html>

- 1 Ce principe approximatif (quels bras du Rhin, quels sommets alpins ?) fut appliqué, avec la conquête et l’annexion de 1793 à 1795 de la Belgique, du Luxembourg, de la Rhénanie (rive gauche), de la Savoie, de Monaco et de Nice, reconnue par les traités de Bâle, de Campo-Formio, de Lunéville, mais intégralement remise en cause par le congrès de Vienne de 1814.
- 2 Le procès-verbal de bornage du 29 octobre 1861 indique qu’un poteau en châtaignier a été planté dans le pré « appartenant au sieur Dominique Mélaud, sur la rive droite du torrent de la Guercia » sur la commune d’Isola. Il a été ensuite remplacé par une borne en ciment. Une nouvelle borne n° 85 (06073K) a été installée après le traité de Paris du 10 février 1947 :
↳ 44°13'25,4134"N 7°02'20,0301"E à 2 760,23 m d’altitude. → <https://geodesie.ign.fr/fiches/pdf/06073K.pdf>

Question 4 – Décrivez et analysez les vingt lieux géolocalisés ci-dessous.

Les frontières de la République française avec ses voisins

Frontières terrestres	Longueurs	Délimitations
franco-britannique	0,02 km	traité de Cantorbéry de 1986. ☞ 51°2'19"N 1°32'53"E : trois tunnels
franco-belge	620 km	traité de Nimègue 1678 ; d'Utrecht 1713, mod. 1769 et 1779 ; de Courtrai 1820. ☞ 50°24'36"N 3°41'11"E : Quiévrain ☞ 50°18'52"N 3°49'0"E : Taisnières-sur-Hon ☞ 50°5'24"N 4°47'23"E : Chooz
franco-luxembourgeoise	73 km	traité de Courtrai de 1820, rectifié en 2007 (Esch-Belval et Russange). ☞ 49°24'49"N 6°5'30"E : Molvange ☞ 49°28'10"N 6°22'3"E : Moselle
franco-allemande	448 km	traité de Ryswick de 1697 (talweg du Rhin) ; de Paris de 1815, modifié en 1825 et 1829 ; de Versailles de 1919, rectifié en 2000 (du talweg à sa rive droite). ☞ 48°34'25"N 7°48'6"E : ponts de Kehl ☞ 48°1'4"N 7°31'41"E : Neuf-Brisach ☞ 47°46'26"N 7°31'20"E : Ottmarsheim
franco-suisse	573 km	traités de 1601, 1678, 1780, 1814, 1816, 1824, 1826 et 1891, avec rectifications en 1953, 1959, 1963, 1977, 1984, 1996 (autoroute à Genève) et 2002 ³ . ☞ 47°34'35"N 7°34'46"E : Huningue ☞ 46°14'6"N 6°2'34"E : Saint-Genis-Pouilly
franco-italienne	515 km	traité d'Utrecht de 1713 ; traité de Turin de 1860 ; traité de Paris de 1947, rectifié en 1967 (Clavières). ☞ 45°49'57"N 6°51'53"E : mont Blanc ☞ 44°57'53"N 6°45'5"E : mont Chaberton ☞ 43°47'10"N 7°31'47"E : Menton
franco-monégasque	4 km	traité de Paris de 1861 (Menton et Roquebrune) ; convention de 1984. ☞ 43°45'52"N 7°25'35"E : mont Agel
franco-espagnole	623 km	traité des Pyrénées de 1659 ; traités de Bayonne de 1856, 1862 et 1866 ; rectifié en 1982 (route d'Arette à Isaba). ☞ 42°26'28"N 3°9'47"E : Cerbère ☞ 42°27'34"N 1°58'16"E : Llivia ☞ 43°20'34"N 1°45'55"O : île des Faisans
franco-andorrane	57 km	traité de délimitation de 2012.
franco-néerlandaise	13 km	traité de Concordia de 1648 (île Saint-Martin). ☞ 18°2'21"N 63°7'13"O : Maho Beach
franco-surinamienne	520 km	traité d'Utrecht de 1713 ; arbitrage russe de 1891 ; accord de 1915 (sur un quart de la longueur du Maroni) et de 2021 (sur les 3/4).
franco-brésilienne	730 km	traité d'Utrecht de 1713 ; arbitrage suisse de 1900 ; accord de 1980 (ligne de partage des eaux puis Oyapock). ☞ 3°51'24"N 51°49'32"O : Saint-Georges-de-l'Oyapock

Longueurs selon *IGN Magazine*, n° 66, Saint-Mandé, avril 2012, p. 13.

→ http://www.ign.fr/publications-de-l-ign/Institut/Publications/IGN_Magazine/66/IGNmag66.pdf

3 → <http://www.senat.fr/leg/pjl02-221.html>

Quelques cas particuliers

[...] Le voisinage de la Terre Adélie avec les territoires revendiqués par l'Australie en Antarctique relève d'un cas particulier, en raison du gel des revendications de souveraineté et du régime international sur ce territoire, prévus dans le cadre du traité sur l'Antarctique, signé à Washington le 1^{er} décembre 1959. [...]

Des solutions parfois originales

Sur la partie de la frontière franco-espagnole située du côté atlantique et marquée par la rivière Bidassoa, un régime original hérité de l'histoire est celui du condominium appliqué à l'administration de l'île des Faisans, en vertu duquel la France et l'Espagne exercent en commun l'administration de ce territoire.

Depuis la signature du traité de Bayonne le 2 décembre 1856, il y a plus d'un siècle et demi, la France et l'Espagne exercent ainsi de manière indivise les pouvoirs gouvernementaux sur ce même territoire, une passation entre les autorités des deux pays ayant lieu tous les six mois.

Il existe par ailleurs une enclave espagnole en France, celle de Llivia, dans le département des Pyrénées-Orientales. En outre, le « pays Quint », situé en Pays basque, est un territoire espagnol administré par la France, depuis le traité de Bayonne de 1856.

Le cas de la forêt du Mundat peut également être cité : proche de la frontière franco-allemande et de Wissembourg, il s'agit d'une forêt domaniale française située en territoire allemand, en vertu d'un accord de 1984.

Des frontières presque achevées

Comme la Cour internationale de justice l'a relevé, « aucune règle ne dispose que les frontières terrestres d'un État doivent être complètement délimitées et définies, et [qu']il est fréquent qu'elles ne le soient pas en certains endroits ». Les situations dans lesquelles les frontières terrestres de la France restent à définir constituent toutefois une exception.

C'est le cas d'une partie résiduelle de la frontière franco-italienne, le tracé dans le massif du Mont-Blanc ne faisant pas l'objet d'une identité de vues parfaite entre les deux États. Ceux-ci s'accommodent de l'indétermination de cette partie de leur frontière commune. À ce propos, en 1933, Jules Basdevant, qui deviendra plus tard président de la Cour internationale de justice, avait pu souligner que, lorsqu'une frontière est « tracée dans une masse montagneuse, les rapports de frontière sont moins fréquents et les inconvénients d'une délimitation imprécise atténués ».

Le cas de l'île de Saint-Martin, que la France et les Pays-Bas se partagent depuis le traité de Concordia signé en 1648, sans que la frontière ait été exactement délimitée, peut également être mentionné. Les deux États ont toutefois convenu d'engager des discussions en vue de parvenir à une telle délimitation.

[...] La portée réelle des frontières est par ailleurs relativisée par des accords de coopération transfrontalière. L'un des plus singuliers est sans doute celui conclu en 1949 entre la France et la Suisse sur l'aéroport de Bâle-Mulhouse. Entièrement situé en territoire français, cet aéroport dispose en effet de deux secteurs douaniers, dont l'un est exclusivement géré par la Suisse. Le traité du Touquet entre la France et le Royaume-Uni, signé en 2003, permet par ailleurs aux deux parties de créer des bureaux à contrôles nationaux juxtaposés, afin de faciliter l'exercice des contrôles frontaliers, des agents de chaque État étant ainsi autorisés à remplir leur mission sur le territoire de l'autre État. [...]

L'importance des délimitations ultramarines

Selon les calculs du Service hydrographique et océanographique de la marine (Shom), la France dispose de vingt-cinq mille vingt kilomètres de limites d'espaces maritimes avec trente et un États, soit plus que tout autre pays dans le monde. Sur ces trente et un États voisins, seulement cinq sont en Europe (Belgique, Espagne, Italie, Monaco, Royaume-Uni). Les autres sont voisins des collectivités ultramarines françaises dans trois grands espaces océaniques : l'océan Atlantique et la mer des Caraïbes (Saint-Pierre-et-Miquelon, Antilles et Guyane), l'océan Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Clipperton) et l'océan Indien (La Réunion, Mayotte, Terres australes et antarctiques françaises, dont les îles Éparses et Tromelin).

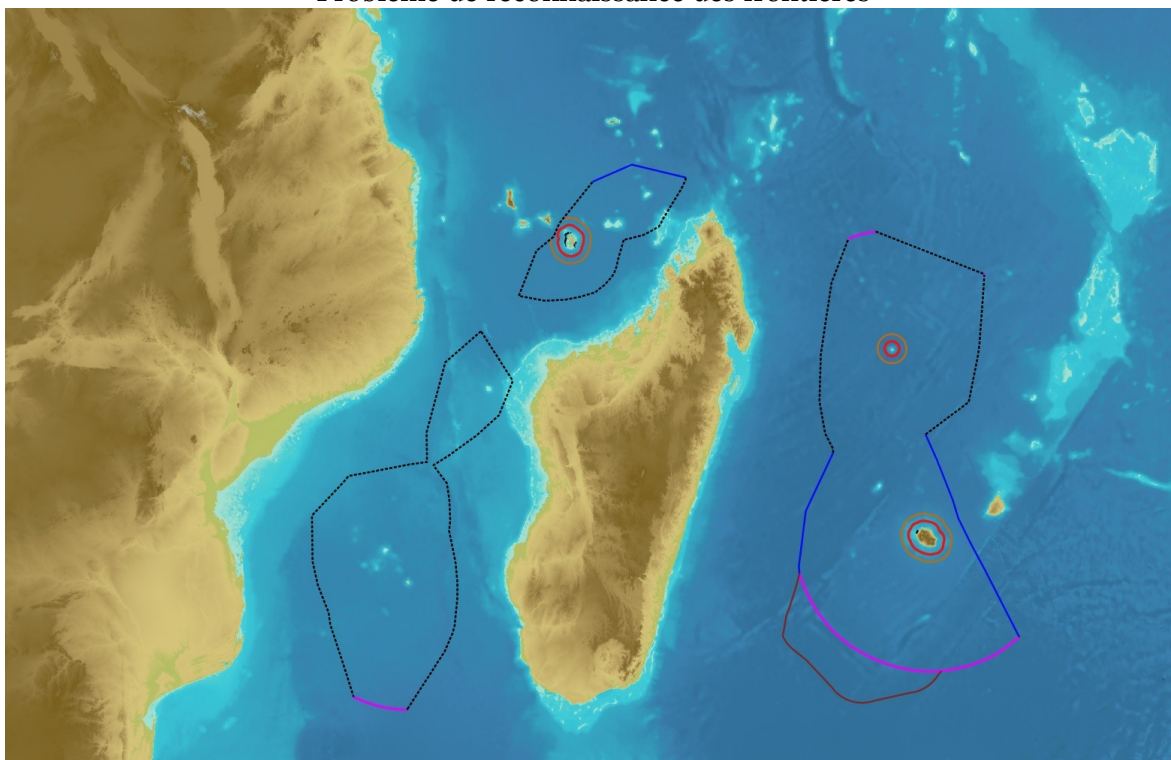
François Alabrune, « Les frontières de la France », *Pouvoirs*, n° 165, 2018, p. 51 à 64. → <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2018-2-page-51.htm>

Problème de l'imprécision des frontières



Un des 53 désaccords frontaliers supérieurs à dix mètres entre la France et la Belgique (onze avec l'Allemagne, une avec l'Italie, onze avec l'Espagne) : tronçon le long de la Douve, entre le hameau de la Croix de Poperinge (sur la commune française de Bailleul) et le village de Dranoutre (Dranouter en néerlandais, sur la commune belge de Heuvelland). Le parcellaire français (<https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etab>) est en bleu, le parcellaire belge (https://finances.belgium.be/fr/experts_partenaires/plan-cadastral) en rouge, la ligne frontière selon les Français (IGN 2015) en ocre clair, la ligne frontière selon les Belges (AGDP 2018) en mauve.
→ <http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2018/08/20180719Rapport-belge.pdf>

Problème de reconnaissance des frontières



Les limites maritimes (des lignes de base, de la mer territoriale, de la zone contiguë, de la zone économique exclusive et de l'extension sur le plateau continental) autour des îles Éparses (Bassas da India, Europa et Juan de Nova), Mayotte, les îles Glorieuses, Tromelin et La Réunion, selon la France. → <https://data.shom.fr>

→ <https://limitesmaritimes.gouv.fr/ressources/references-legales-en-vigueur-limites-despace-maritime> (décrets et ordonnances définissant les espaces maritimes relevant de la souveraineté de la République française).

Deux chansons nationalistes se répondant de part et d'autre du Rhin

Sie sollen ihn nicht haben, Den freien deutschen Rhein, Ob sie wie gier'ge Raben Sich heiser danach schrein, Solang' er, ruhig wallend, Sein grünes Kleid noch trägt, Solang', ein Ruder schallend, In seine Wogen schlägt. Sie sollen ihn nicht haben, Den freien deutschen Rhein, Solang' sich Herzen laben An seinem Feuerwein; Solang' in seinem Strome Noch fest die Felsen stehn, So lang' sich hohe Dome In seinem Spiegel sehn. Sie sollen ihn nicht haben, Den freien deutschen Rhein, So lang' dort kühne Knaben Um schlanke Dirnen frein; Solang' die Flosse hebet Ein Fisch in seinem Grund, Solang' ein Lied noch lebet In seiner Sänger Mund! Sie sollen ihn nicht haben, Den freien deutschen Rhein, Bis seine Flut begraben Des letzten Manns Gebein.	Ils ne l'auront pas, le libre Rhin allemand, quoiqu'ils le demandent dans leurs cris comme des corbeaux avides ; Aussi longtemps qu'il roulera paisible, portant sa robe verte ; aussi longtemps qu'une rame frappera ses flots. Ils ne l'auront pas, le libre Rhin allemand, aussi longtemps que les cœurs s'abreuveront de son vin de feu ; Aussi longtemps que les rocs s'élèveront au milieu de son courant ; aussi longtemps que les hautes cathédrales se refléteront dans son miroir. Ils ne l'auront pas, le libre Rhin allemand, aussi longtemps que de hardis jeunes gens feront la cour aux jeunes filles élancées. Tant que la nageoire soulèvera Un poisson dans son courant Aussi longtemps qu'une chanson sortira De la bouche de son chanteur ! Ils ne l'auront pas, le libre Rhin allemand, jusqu'à ce que les ossements du dernier homme soient ensevelis dans ses vagues.
--	---

Nikolaus Becker, *Der deutsche Rhein (Rheinlied)*, 1840.

Nous l'avons eu, votre Rhin allemand, Il a tenu dans notre verre. Un couplet qu'on s'en va chantant Efface-t-il la trace altière Du pied de nos chevaux marqué dans votre sang ? Nous l'avons eu, votre Rhin allemand. Son sein porte une plaie ouverte, Du jour où Condé triomphant A déchiré sa robe verte. Où le père a passé, passera bien l'enfant. Nous l'avons eu, votre Rhin allemand. Que faisaient vos vertus germaines, Quand notre César tout-puissant De son ombre couvrait vos plaines ? Où donc est-il tombé, ce dernier ossement ?	Nous l'avons eu, votre Rhin allemand. Si vous oubliez votre histoire, Vos jeunes filles, sûrement, Ont mieux gardé notre mémoire ; Elles nous ont versé votre petit vin blanc. S'il est à vous, votre Rhin allemand, Lavez-y donc votre livrée ; Mais parlez-en moins fièrement. Combien, au jour de la curée, Étiez-vous de corbeaux contre l'aigle expirant ? Qu'il coule en paix, votre Rhin allemand ; Que vos cathédrales gothiques S'y reflètent modestement ; Mais craignez que vos airs bachiques Ne réveillent les morts de leur repos sanglant.
---	--

Alfred de Musset, *Le Rhin allemand*, 1840.

Troisième jalon – Les espaces transfrontaliers intra-européens

Le titre précis de ce jalon est « Les espaces transfrontaliers intra-européens : passer et dépasser la frontière au quotidien ».

Le sujet ne porte donc pas que sur les « frontières internes » entre les pays membres de l'Union européenne, mais surtout sur les « espaces transfrontaliers » qui sont de part et d'autres.

Si « passer la frontière » nous guide vers les conditions du franchissement et les motivations des transfrontaliers, l'expression « dépasser la frontière » évoque son effacement, avec une volonté d'intégration par une gouvernance transfrontalière.

L'effacement des frontières intérieures de l'UE



Frontière entre l'Espagne et le Portugal, février 2010.

📍 [41°49'58"N 7°33'57"O](#)



Frontière entre l'Allemagne et la Tchéquie, décembre 2012.

📍 [50°13'58"N 12°7'33"E](#)



Frontière entre l'Allemagne et la Pologne, novembre

2012. 📍 [53°55'41"N 14°13'34"E](#)

Valerio Vincenzo, *Borderline: Frontiers of Peace*, Tielt, éditions Lannoo, 2017, p. 128 et 147.

→ <https://valeriovincenzo.com/BORDERLINE>



Frontière entre la Belgique et la France, juin 2007.

📍 [51°4'33"N 2°33'21"E](#)

Pendant les périodes de tensions politiques, les territoires frontaliers peuvent être répulsifs : la circulation y est souvent limitée (exemple du rideau de fer ; de la ligne verte sur Chypre ; ou des zones frontalières russes de 5 à 70 km de large, confiées au FSB), la présence militaire importante (casernements, fortifications et manœuvres), les infrastructures de franchissement peu nombreuses (pour pouvoir les contrôler, ou les détruire rapidement) et les activités restreintes (déménagement des industries mécaniques de Lorraine et de Picardie vers le Sud-Ouest), etc.

Une fois les relations entre États européens apaisées à la fin du xx^e siècle, les échanges se sont multipliés à travers les frontières, renforçant l'interdépendance. À l'échelle locale, les points communs ainsi que les différences favorisent ces échanges.

Les territoires de part et d'autre des frontières partagent souvent les mêmes langues, quelles soient natales ou seconde. Au Luxembourg, la moitié de la population est trilingue (français, allemand et luxembourgeois), tandis qu'à Bruxelles, le bilinguisme (français et néerlandais) est officiel.

Les frontières linguistiques ne suivent pas précisément celles politiques : par exemple on parle allemand en Haut-Adige, Jutland-du-Sud, *Ostbelgien* et Transylvanie ; ou magyar en Croatie, Slovaquie, Transylvanie et Voïvodine ; suédois dans les îles Åland et à Vaasa ; italien en Istrie ; français dans le val d'Aoste ; etc.

La langue du voisin est souvent massivement enseignée à proximité, tel que l'allemand L2 en Alsace-Moselle, ou le français L2 en Bade-Wurtemberg.



Panneau trilingue à l'entrée de Braşov en 2016, pour les Roumanophones, les Sicules (magyarophones) et les Saxons (germanophones) de Transylvanie.

→ https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Kronstadt-Ortsschild_2016.jpg

Les différences socio-économiques entre les pays concernent les prix des produits (souvent les carburants, cigarettes, alcools et produits électroniques, plus ou moins lourdement taxés), de la main d'œuvre (avec plus ou moins de prélèvements), ou du foncier (entre les zones urbaines et celles rurales), le niveau de vie (générant des opportunités en termes d'emploi ou de clientèle) et l'application de certaines lois (cannabis).

Les populations frontalières profitent de ces **différentiels**, générant des flux transfrontaliers. Ainsi, les Mosellans vont au Luxembourg profiter des moindres taxes (le village frontalier de Schengen a dix stations services), comme ceux du Sud-Ouest de la France font la queue devant les *ventas* espagnols, les Allemands vont profiter des bières et prostituées tchèques (cf. la chanson *Pussy* après le mondial de foot 2006), les navetteurs alsaciens vont travailler à Bâle (Novartis) et à Rust (Europa-Park), ceux hongrois de Sopron à Vienne, les retraités genevois s'installent en Savoie, les Autrichiens ont des maisons secondaires autour du lac Balaton, les Danois en Scanie sur les rives de l'Øresund, etc.

Ces échanges génèrent de nombreux couples transfrontaliers.

Ces différences attractives se retrouvent aussi aux frontières extérieures de l'UE, mais avec beaucoup plus de contraintes.

Parmi les exemples les plus connus figurent les territoires espagnols de Melilla et de Ceuta, enclavés sur la côte marocaine. Les échanges transfrontaliers y sont importants avec Nador et Tanger (y compris les trafics de cannabis et de cocaïne), des milliers de transporteuses assurant la contrebande de produits détaxés venant des enclaves espagnols. Ces échanges sont restreints par une clôture (datant de 1971 pour se protéger du choléra, renforcée en 1996 et 1998 contre les migrants, c'est depuis 2005 un double grillage de six mètres de haut avec miradors) et freinés par les contrôles douaniers.

On peut aussi citer la frontière entre la Croatie et la Bosnie-Herzégovine, avec une TVA croate à 22 % tandis que celle bosnienne est de 17 %. Mais les contrôles frontaliers restent une contrainte, notamment à Neum, corridor bosnien séparant Dubrovnik du reste de la Croatie ; en juillet 2022, les Croates ont inauguré le pont de Pelješac, permettant d'éviter Neum.

Côté enclaves au sein de l'UE, cette relative fermeture en externe ne concerne que celle de Kaliningrad : la Suisse, le Liechtenstein, Andorre, Monaco et Saint-Marin sont intégrés.

Au total dans l'UE, il y avait presque deux millions de **travailleurs frontaliers** en 2015, dont un cinquième vivant en France.

Si on retire ceux travaillant hors Union (essentiellement en Suisse), il reste 1,5 million de frontaliers⁴.
→ <http://www.espaces-transfrontaliers.org/ressources/cartes/maps/show/nombre-de-travailleurs-frontaliers-entrants-et-sortants-par-pays-deurope/>

→ <https://www.lesfrontaliers.lu/trafic/>

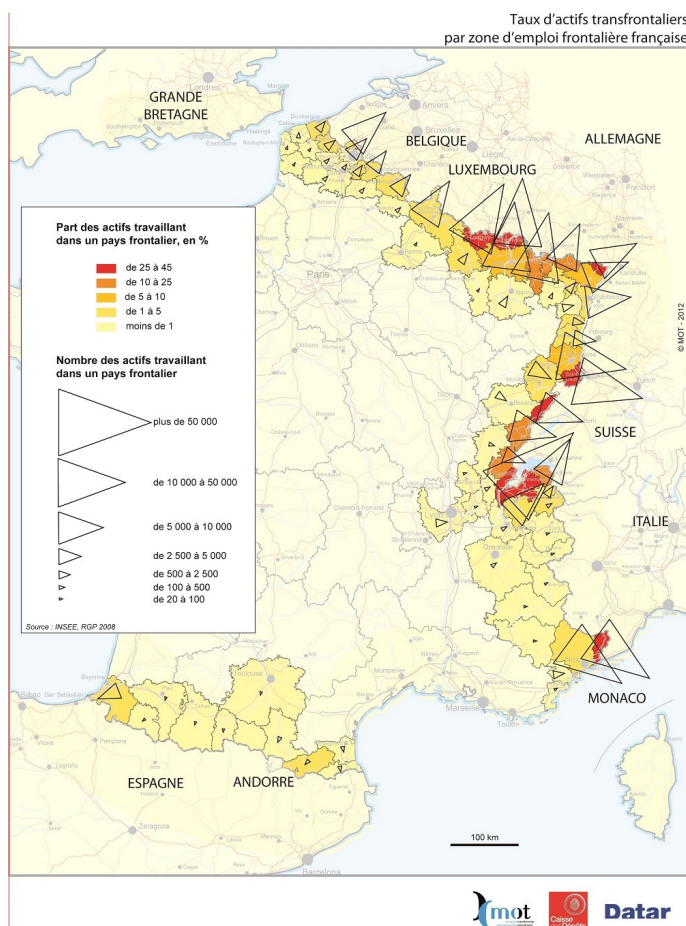
Selon les estimations de l'Insee, un total de 424 400 personnes résidant en France en 2018 sont des travailleurs frontaliers (actifs traversant une frontière pour travailler)⁵, appelés aussi les « navetteurs » transfrontaliers. Ils étaient 248 400 en 1999, 319 400 en 2007⁶ et 363 700 en 2015.

Question 5.

Pourquoi résider en France et travailler dans un des États voisins ?

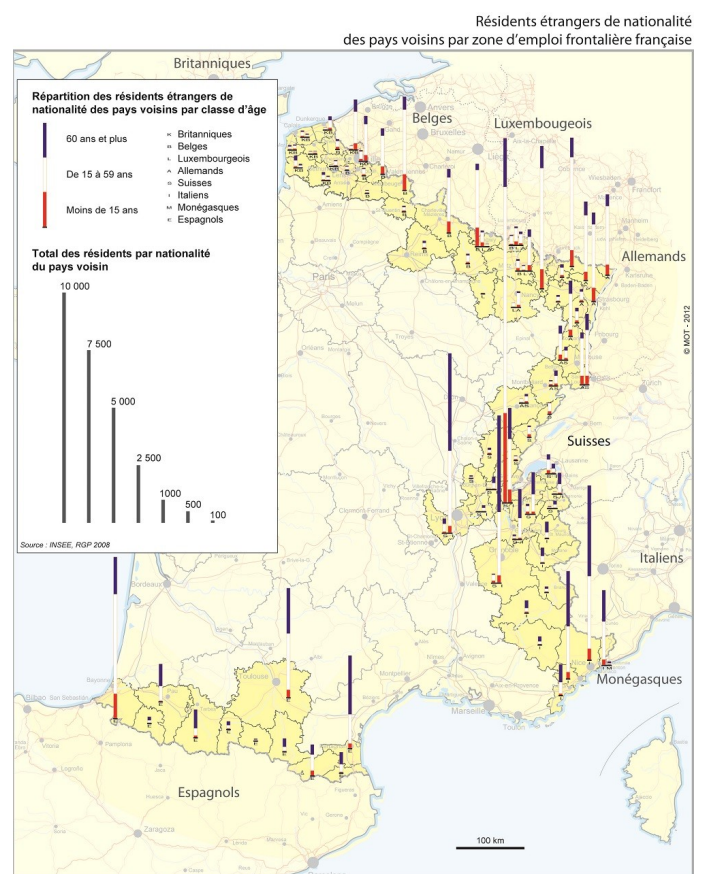
Quels sont les bassins d'emploi (= agglomérations) les plus attractifs, juste de l'autre côté de la frontière ?

Quelles peuvent être les nationalités de ces frontaliers ?



Taux d'actifs transfrontaliers, Mission opérationnelle transfrontalière (MOT), 2012 (statistiques datant de 2008).

→ <http://www.espaces-transfrontaliers.org/ressources/cartes/maps/show/flux-sortants-et-taux-dactifs-transfrontaliers-sur-les-frontieres-francaises/>



Résidents étrangers le long des frontières, MOT, 2012 (statistiques datant de 2008).

→ <http://www.espaces-transfrontaliers.org/ressources/cartes/maps/show/residents-etangers-de-nationalite-des-pays-voisins-par-zone-demploi-frontaliere-francaise/>

Nombre de travailleurs transfrontaliers, MOT, 2021 (statistiques datant de 2018). → <http://www.espaces-transfrontaliers.org/ressources/cartes/maps/show/travailleurs-frontaliers-aux-frontieres-francaises/>

4 Enquête européenne sur les forces de travail (Labour Force Survey), Eurostat, 2016.

5 Ivan Debouzy et Anne Reffet-Rochas, « Travailleurs frontaliers : six profils de « navetteurs » vers la Suisse », *Insee analyses Auvergne-Rhône-Alpes*, n° 145, 17 mai 2022. → <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6444379>

6 Jean-Michel Floch, « Vivre en deçà de la frontière, travailler au-delà », *Insee Première*, n° 1337, février 2011.
→ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281206>

Le développement de ces flux ont comme conséquence le développement de plusieurs conurbations à cheval sur les différentes frontières, appelées **agglomération transfrontalières**.



Carte des années 1950 de la frontière franco-espagnole sur la Bidassoa. Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/>



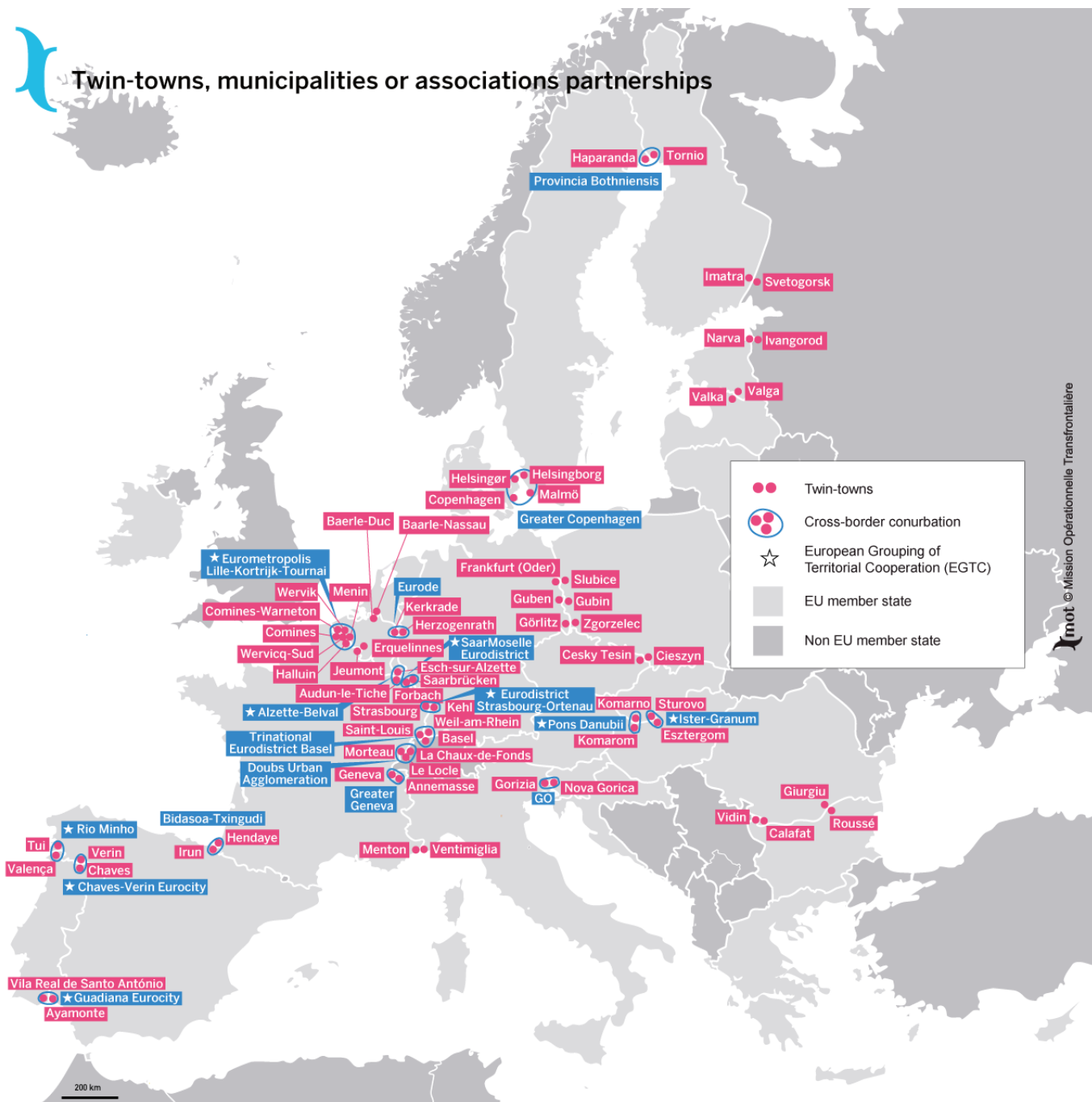
Carte des années 2010 de l'agglomération allant de Saint-Sébastien à Bayonne, comprenant Irun et Hendaye.



Carte des années 1950 de la frontière franco-suisse à l'ouest de Genève.



Carte des années 2010 de la partie nord-ouest de l'agglomération de Genève.



Carte de 29 agglomérations transfrontalières, dont dix en France.

→ <http://www.espaces-transfrontaliers.org/ressources/cartes/maps/show/agglomerations-transfrontalieres-en-europe/>

Le besoin de gérer ces flux et ses conurbations de façon concertée a favorisé des rapprochements entre les collectivités de part et d'autre des différentes frontières, donnant naissance à plusieurs expériences de **gouvernance transfrontalière**. Se sont des symboles forts de l'intégration européenne.

La première institution transfrontalière commence en 1958 à la frontière entre l'Allemagne et les Pays-Bas, sous le nom d'EUREGIO. C'était au début une simple association de coopération au niveau interrégional, devenue depuis un modèle pour 80 autres « **eurorégions** ». Les projets de celles-ci bénéficièrent des fonds structurels du programme **Interreg** de l'UE (depuis 1989).

Le 22 janvier 2003, lors du 40^e anniversaire du traité de l'Élysée, Jacques Chirac et Gerhard Schröder ont proposé une coopération plus étroite de Strasbourg avec sa banlieue allemande au sein d'un « **eurodistrict** », institution transfrontalière au niveau intercommunal. L'eurodistrict Strasbourg-Ortenau (du nom du *Landkreis* de l'Ortenau) est créé en 2005, avec accord entre les deux gouvernements nationaux.

Pour encadrer ces institutions transfrontalières, le règlement CE du 5 juillet 2006 a inventé le GECT, groupement européen de coopération territoriale⁷. Il y en a maintenant 77, comme par exemple :

- l'Euregio Meuse – Rhin (depuis 1976, autour de Maastricht) ;
- la région de l'Øresund (depuis 1993, autour de Copenhague) ;
- la Grande Région (depuis 1995, regroupant la Wallonie, le Luxembourg, la Sarre, Rhénanie-Palatinat et Lorraine) ;
- l'eurocité basque Bayonne – San Sebastian (1997) ;
- West-Vlaanderen / Flandre – Dunkerque – Côte d'Opale (2004) ;
- l'eurorégion Siret – Prout – Dniestr (2005, sur la frontière entre la Moldavie et la Roumanie) ;
- l'eurodistrict de la région Fribourg – Centre et Sud-Alsace (2006) ;
- l'eurodistrict trinational de Bâle (2007) ;
- l'eurométropole Lille – Courtrai – Tournai (2008, c'est le premier GECT) ;
- l'eurorégion Ister-Granum (2008, Štúrovo et Esztergom en Slovaquie et Hongrie) ;
- Duero – Douro (2009, sur la frontière entre l'Espagne et le Portugal) ;
- l'eurodistrict SaarMoselle (2010, de Forbach à Sarrebruck) ;
- Gorizia, Nova Gorica et Šempeter-Vrtojba (2011, en Italie et Slovénie) ;
- l'eurocité Grand Genève (2012) ;
- l'eurodistrict PAMINA (2016, Palatinat du Sud, Milttlerer Oberrhein et Nord-Alsace : Haguenau, Rastatt, Baden-Baden et Karlsruhe).



Le 30 avril 2017, ouverture du tronçon transfrontalier jusqu'à Kehl : le pont Beatus-Rhenanus, permet à la ligne D du tram strasbourgeois de franchir le Rhin.

→ <https://commons.wikimedia.org/wiki/File:20170430-kehl-tram-d-opening-rhine-trambrueke-tgv-tram-ship.jpg>

Un GECT peut aussi être centré sur un équipement :

- le parc naturel transfrontalier du Hainaut (2004, couvrant la forêt de Saint-Amand) ;
- le Schengen-Lyzeum à Perl (2007, établissement germano-luxembourgeois)⁸ ;
- l'espace Pourtalet (2011, sur le col du Pourtalet) remplacé en 2022 le GECT Pirineos-Pyrénées (en y rajoutant le tunnel Aragnouet-Bielsa) ;
- le parc marin international des bouches de Bonifacio (2012, de la Corse à la Sardaigne) ;
- Alzette – Belval (2013, reconversion des friches industrielles de Sanem, d'Esch-sur-Alzette, Villerupt, Audun-le-Tiche et Aumetz) ;
- l'hôpital de Cerdagne (2014, à Puigcerdà) ;
- EUCOR – Campus européen (2016, entre les universités de Bâle, de Fribourg-en-Brisgau, de Haute-Alsace, de Karlsruhe et de Strasbourg).

Attention, le vocabulaire peut être trompeur : l'eurométropole de Strasbourg est le nouveau nom de cette communauté urbaine française depuis 2015 (le préfixe se justifiant par la présence du Parlement européen), tandis que la collectivité européenne d'Alsace correspond à la fusion des Bas-Rhin et Haut-Rhin le 1^{er} janvier 2021, sans que ces deux collectivités soient transfrontalières.

7 Règlement (CE) n° 1082/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif à un groupement européen de coopération territoriale ; → <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:210:0019:0024:FR:PDF> modifié par le règlement (UE) n° 1302/2013 du 17 décembre 2013. → <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0303:0319:FR:PDF>

8 Visite virtuelle de l'établissement. → <https://my.matterport.com/show/?m=71ijXgEMdyf>

Exemples de coopérations transfrontalières, à différentes échelles



Autour de la Pologne en 2022. → <http://www.espaces-transfrontaliers.org/ressources/cartes/maps/show/les-territoires-transfrontaliers-aux-frontieres-de-la-pologne/>



Autour de la France en 2021. → <http://www.espaces-transfrontaliers.org/ressources/cartes/maps/show/les-territoires-transfrontaliers-aux-frontieres-francaises/>

Mais, parfois, le réflexe du repli-sur-soi revient vite...



La frontière entre la Hongrie et la Slovaquie, le 5 mai 2020⁹. Elle a été fermée du 13 mars au 5 juin 2020.

© BY-NC-SA – Fonte de caractères utilisée : [Linux Libertine](https://www.librecours.eu) . Cours et documents disponibles sur www.librecours.eu

9 Jean Peyrony, Jean Rubio et Raffaele Viaggi, *The effects of COVID-19 induced border closures on cross-border regions : 20 case studies*, Luxembourg, Mission opérationnelle transfrontalière, janvier 2021, p. 48. → <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/46250564-669a-11eb-aeb5-01aa75ed71a1>